



Swiss Payment Standards 2019

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Documentation des modifications entre la version 2.0 et la version 2.1

Spécifications techniques et spécialisées de la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé



Remarque générale

Les commentaires et questions à propos de ce document peuvent être envoyés à l'institut financier concerné ou à SIX Group à l'adresse billing-payments.pm@six-group.com.

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est employée. Toutes les désignations concernant des personnes sont en conséquence valables autant pour des femmes que pour des hommes.

Objectif

Le présent document «Documentation des modifications», version 2.1 du 30.09.2019 a pour objet de présenter aux lecteurs les modifications apportées entre les versions 2.0 (15.11.2018) et 2.1 (30.09.2019) des Implementation Guidelines pour QR-facture. Il facilite ainsi la lecture de la dernière version des Implementation Guides pour QR-facture qui vient d'être publiée.

Pour plus de simplicité, ce document ne recense que les modifications substantielles ; les changements mineurs, par exemple d'ordre linguistique, ne sont pas mentionnés. De même, si des nouveautés introduites dans le document entraînent des modifications dans les chapitres ultérieurs, celles-ci ne sont pas recensées ici.

SIX Group ne prend en charge aucune activité de conseil en relation avec les fonctionnalités spécifiques de systèmes pour l'utilisation de la QR-facture, ne met à disposition aucune fonction de contrôle de procédures techniques et n'assume aucune garantie ou responsabilité concernant la mise en œuvre concrète de la normalisation par voie mécanique ou par une technique basée sur une procédure ni concernant des solutions visant à utiliser et à traiter des QR-factures.

Historique des révisions

Description des modifications

Modifications Partie 0:

Remarque générale

- Adresse de contact corrigée
- Section «Autres remarques»:
Modification de la phrase «Pour que les contenus des champs en question «Informations de facture» et «Procédures alternatives» puissent être identifiés, ~~un des paramètres de codage d'une syntaxe est prédéfini~~ sont prédéfinis par SIX. Avant publication ou mise en pratique, ~~celui-ci~~ ces paramètres et l'utilisation fondamentale des champs doivent être coordonnés avec SIX ~~dans le cadre d'un accord contractuel.~~
Motif: remplacement de l'obligation contractuelle par un processus allégé (ajouté dans l'Annexe E).
- Section «Spécifications pour la QR-facture»:
Liste de documents complétée de spécifications pertinentes pour la QR-facture ou pour le traitement de paiements effectués sur la base d'une QR-facture:
 - Formulation «Prescriptions de présentation» corrigée en «Style Guide QR-facture»
 - «Fichier des banques» ajouté
 - «Swiss Payment Standards (Implementation Guidelines pour l'échange de données entre le client et la banque)» ajouté
 - «Implementation Guidelines pour les messages bancaires» ajouté

Modification Chapitre 1.1: Introduction à la QR-facture

- Représentation du processus de base du trafic des paiements suisses sur la base d'une QR-facture: révision de la représentation du processus de paiement, pour mettre en évidence les champs d'application respectifs des différentes Implementation Guidelines et Business Rules.
- Documents essentiels pour l'introduction de la QR-facture (avant-dernier paragraphe): ajout des documents suivants à la liste:
 - Formulation «Prescriptions de présentation» corrigée en «Style Guide QR-facture»
 - «Fichier des banques» ajouté

Modification Chapitre 3.4: Polices et tailles d'écriture

- Correction au 3^e paragraphe: le terme correct est «Créancier final», et non «Débiteur final».

Modification Chapitre 3.6.2 (ne concerne que la version française): Tableau 4, dernière ligne:

- Correction des dimensions de la zone à coins noirs du champ «Payable par (nom/adresse)». Les dimensions correctes sont 52 x 20 mm (largeur x hauteur).

Modification Chapitre 3.6.3 (ne concerne que la version française): dernier paragraphe:

- Correction des dimensions de la zone à coins noirs du champ «Montant». Les dimensions correctes sont 30 x 10 mm (largeur x hauteur).

Modifications Chapitre 4.4.3.: Informations supplémentaires

- Avant-dernier paragraphe: suppression de la mention indiquant qu'un accord écrit avec SIX est nécessaire pour l'utilisation des champs «Informations facture» et «Procédures alternatives». Ajout d'un renvoi à la description du processus dans l'Annexe E.
- Dernier paragraphe: suppression du renvoi à la définition de syntaxe de Swico.

Modifications dans l'Annexe A:

- Ne concerne que les versions anglaise et française:
Tableaux 10, 11 et 12 «Données d'exemple pour code QR (...)» pour les modèles de section paiement (illustrations 14, 15 et 16): respectivement 3 corrections dans l'ordre des éléments de données:
 1. Type d'adresse avant nom du créancier;
 2. Type d'adresse avant nom du créancier final (Future Use);
 3. Type d'adresse avant nom du débiteur final;Tableau 10 et illustration 14: actualisation du champ «Informations de facture» dans le schéma de données (tableau 10) et le modèle de section paiement (illustration 14), car ceux-ci contenaient une version obsolète de la définition de syntaxe de Swico dans le champ «Informations de facture».
- Tableau 11 et illustration 15: remplacement du modèle par une version mentionnant un créancier fictif.

Modification dans l'Annexe D:

- Subdivision du glossaire trilingue en deux parties: les termes utilisés dans la section paiement de la QR-facture et les autres termes. Ajout des termes «Informations de facture» et «Procédures alternatives».

Modification dans l'Annexe E:

- Ajout de «Guide pour les définitions de syntaxe dans les champs Informations de facture et Procédures alternatives de la QR-facture»
- Indication que la définition de syntaxe de l'entreprise Swico est indiquée à titre d'exemple et qu'elle ne correspond éventuellement pas à la version la plus récente. Cette dernière est mise à disposition sur le site Web de Swico.

- Fin de la documentation des modifications-